

OU M. LE SÉNATEUR TRUDEL
S'EN FAIT DONNER SUR
LES DOIGTS

Un éminent avocat de St. Hyacinthe, M. A. O. T. Beauchemin, ayant récemment envoyé une lettre d'adhésion à la *Minerve*, au sujet de sa manière de juger la question Riel et d'apprécier l'agitation que certains meneurs du parti rouge et quelques ambitieux vulgaires tentent à l'heure qu'il est, de créer dans la province de Québec, à naturellement l'honneur d'être insulté par *L'Étendard*.

Mais, M. le Sénateur Trudel vient de s'apercevoir qu'il n'est pas bon de faire le matamore avec tout le monde. M. Beauchemin, qui a eu, avant aujourd'hui, occasion d'écarter bien d'autres politesses de sa voie, en donne rudement sur les doigts du nouvel allié des Beau grand, Savary, Sauvalle, etc. etc., dans la lettre suivante :

Saint-Hyacinthe, 24 déc. 1885
L'honorable F. X. A. TRUDEL,
Rédacteur en chef de *L'Étendard*,
Monsieur,

L'autre jour j'ai écrit à la *Minerve* et j'ai approuvé, en somme, sa manière d'apprécier l'agitation qui se produit depuis quelque temps dans cette province au sujet de l'affaire Riel. Malgré qu'il ne fût question ni de vous ni de votre journal, vous vous êtes précipité sur moi l'injure à la bouche. Ce n'est ni poli, ni juste, ni... intelligent.

Si vous aviez cherché dans vos souvenirs, vous y auriez trouvé que je ne mérite pas vos injures. Au surplus, si vous ne pouvez souffrir que l'on donne son opinion à quelqu'un sur une matière qui ne vous regarde pas plus particulièrement que les autres, comment pouvez-vous réclamer le droit de donner la votre chaque jour dans votre journal, et demander aux lois une protection efficace contre ceux qui tenteraient de vous gêner dans l'exercice de ce droit ?

Mais vous voulez m'injurier, et pour en avoir le moyen que faites vous ?

Vous, l'homme que les rouges ont le plus vilipendé probablement de toute la province ; vilipendé dans votre vie publique, dans votre vie privée, dans votre religion, comme citoyen, comme père et comme époux, vous vous êtes adressé à l'un d'eux, sachant par une cruelle expérience avec quel air méprisable ils sont capables de salir une réputation ; et c'est un tel témoignage que vous invoquez contre moi qui ne vous ai pas provoqué. Voilà un procédé qui n'est ni fier, ni "indépendant," ni "intelligent."

Et vous ajoutez perfidement, mais prudemment : "Nous taisons le reste par pitié pour le pauvre diable."

Jusqu'ici, rien dans nos relations ne vous autorise à prendre avec moi ce ton, cette familiarité et j'ajoute cette vulgarité. En ma présence vous n'auriez pas cette impertinence. Vous songeriez que c'est imprudent et de mauvais goût.

Vous dites que je suis un employé public qui ai courtoisé la clique pour obtenir une place "d'avocat réviseur," que, par conséquent, je manque de l'indépendance nécessaire pour juger comme je l'ai fait. A ce sujet, je remercie cordialement l'honorable M. de la Bruère de vous avoir dit-troupe dans le *Courrier* de ce matin. N'ayant sollicité ni demandé cette charge, vous devez sentir que j'y tiens peu et qu'elle ne peut avoir d'influence sur mon indépendance.

Toutefois, vous ne faites pas réflexion que l'on peut retourner cet argument contre vous. Vous avez été nommé sénateur par un gouvernement conservateur. Quand vous avez défendu quelque mesure du gouvernement, si quelqu'un de vos adversaires a voulu vous fermer la bouche en prétendant que vous ne pouviez pas, par cela, être indépendant, je serais curieux de savoir jusqu'à quel degré vous l'avez trouvé imbécile.

Pourquoi voudriez-vous que

Madame Thomas Byfield
née **DUMOUCHEL**,
147 Rue Sparks Ottawa.

Modes Parisiennes, dernier goût, grande variété de chapeaux d'été. Notre assortiment qui vient d'arriver et des plus complets.

Dame Thomas Byfield.
juin

dans les mêmes circonstances, je fusserais moins indépendant que vous ?

Quant à l'affaire Riel, vous et les libéraux affirmez que l'agitation que vous faites depuis quelques semaines est toute patriotique. Vous avez le droit de le dire.

Moi je pense que vous travaillez à une œuvre dangereuse et condamnée. Mon droit n'est-il pas égal au votre à cet égard ?

Un succès basé sur le fanatisme est toujours éphémère ; le vôtre si jamais vous obtenez un succès, ne vous laissera que des regrets amers et que Dieu veuille que ses conséquences n'en soient pas fatales à la province de Québec.

Il y a quelques années, des fanatiques ont poussé les sauvages d'Okla à l'incendie et à la dévastation. Un cri d'indignation s'est fait entendre partout où s'est trouvé un honnête homme. Vous et tous ceux qui tiennent à la répression de tels crimes, avez demandé qu'une peine sévère fût infligée aux coupables. Et par "coupable," vous n'entendiez pas seulement les incendiaires ; mais sur tout et spécialement les fauteurs, les instigateurs de ces crimes. Et vous aviez raison.

Dans le Nord-Ouest, Riel a poussé les sauvages au pillage, à l'incendie et au meurtre. Et les sauvages ont pillé, incendié et tué. Riel n'a été animé que par des motifs personnels de lucre, d'égoïsme et de fausse gloire. Il menaçait de tuer ceux qui ne voulaient pas entrer dans son parti. Il a porté le trouble, le deuil, la désolation et la ruine dans cette contrée jusqu'à l'heureuse et paisible. Il est la cause de la perte d'un grand nombre de vies, de bien des larmes et de beaucoup de larmes. Lorsqu'il est capturé, vous voulez que la province de Québec compromette ses intérêts, son avenir, tout ce qui lui est cher, et qu'elle le protège, quoiqu'il arrive.

Et pourquoi cela ? Parce qu'il n'est pas suffisamment démontré qu'il fut coupable, direz vous ; ou parce que, vraisemblablement, il est fou.

Eh bien, moi, je vous dis que ce n'est point là votre véritable raison. Votre seule raison, la voici : Vous considérez Riel comme canadien-français, et vous prétendez que son exécution fait injure à la province de Québec.

En vain direz-vous le contraire. Je vous dis que si c'est été un Anglais, un Ecossais ou un Yankee que l'on eût pendu au lieu de Riel, vous n'auriez pas fait une seule assemblée publique sur le Champ-de-Mars, comme vous avez eu le tort d'en faire !

Alors, c'est donc le fanatisme qui vous a animés, ou au moyen duquel vous avez tenté de soulever la province de Québec ?

Dans ce cas, que pouvez-vous reprocher à ceux qui se sont efforcés de soustraire les Sauvages d'Okla au châtiment qu'ils méritaient pour tant à si juste titre ? Si vous voulez corriger les autres de leur fanatisme, corrigez-vous vous-mêmes d'abord.

Mais, direz vous, si c'eût été un Anglais ou un Ecossais, on ne l'aurait pas pendu.

C'est assez probable. Si lorsqu'un criminel sera Anglais, les Anglais s'opposent à son exécution par cela seul qu'il est anglais ; s'il est Ecossais, que les Ecossais s'y opposent par une raison similaire, et ainsi quand aux Irlandais et aux Canadiens français où aboutissons-nous ? A l'abolition de la peine de mort ? Etes-vous contre la peine de mort ? Tous les révolutionnaires diront oui.

Et la peine de mort une fois abolie, ce ne sera pas tout. Le même fanatisme se manifeste dans l'application des peines secondaires. Il faudra donc abolir aussi les peines secondaires.

Et après !

Votre, etc.,

A. O. T. BEAUCHEMIN.

LE SUCCESSION DU MARQUIS
DE MONTCLAR

M. le marquis de Montclar est remplacé comme consul français à Québec par M. Pierre-René-Georges Dubail.

M. Dubail est né le 13 octobre 1845 et est licencié en droit. Le 1er février 1874, il était nommé attaché d'ambassade, à Santiago province du Chili ; chancelier de troisième classe à Pékin, le 14 septembre 1876 ; vice-consul à Tchéou, le 15 février 1878 ; attaché à la direction politique du ministère des affaires étrangères, département du contentieux, le 27 mai 1879 ; commis principal du cabinet, le 1er février 1880 ; rédacteur pour les affaires politiques, le 5 novembre 1880 ; rédacteur à la direction politique, le 29 décembre 1881, et conseiller d'ambassade à Rome, le 6 mars 1884.

TEMPÊTE

Halifax, 29.—Des dépêches de toutes les parties de la province annoncent que la tempête de samedi et dimanche a été la plus forte qu'on ait vue dans la province de puis nombre d'années.

Plusieurs bâtiments ont été renversés à Pavisboro. Le quai du gouvernement fédéral, à Digby, a été détruit et le remorqueur "Florence Christma" a fait naufrage.

Le "Northern Light" est arrivé à Pictou à midi ; il a eu à surmonter beaucoup d'obstacles, ayant été à la merci des flots pendant près de trois jours. On a réparé les fils télégraphiques qui avaient été brisés.

LA CRISE MINISTÉRIELLE EN
FRANCE.

Paris, 30.—Il y a eu hier un court conseil des ministres. M. Brisson a remis au président de la République la démission du cabinet tout entier.

M. Brisson a répondu à M. Grévy, qui lui demandait de rester aux affaires, qu'il désirait se retirer pendant un an de la vie publique pour goûter un repos bien mérité.

La majorité obtenue par le gouvernement dans la question du Tonkin est, selon lui, trop faible pour avoir un gouvernement solide, et le résultat des récentes élections parisiennes est un motif de plus qui l'engage à se retirer.

Malgré cela, M. Grévy insistait encore, mais M. Brisson persista dans sa résolution.

M. Grévy s'est alors adressé à M. de Freycinet et lui a demandé de former un cabinet. M. de Freycinet a promis de donner une réponse définitive demain.

Il est probable que M. de Freycinet acceptera la présidence du conseil, qu'il prendra le portefeuille des affaires étrangères et des colonies, et qu'il procédera par conséquent à l'organisation du protectorat français sur le Tonkin et Madagascar.

M. Ferry a eu aujourd'hui un long entretien avec M. Grévy. Hier, au scrutin pour l'élection du président de la République, M. Brisson a eu 68 voix, M. de Freycinet 14 et M. Ferry 2.

On pense que la retraite de la vie publique de M. Brisson n'est que provisoire et qu'il ne se retirera en ce moment que pour revenir avec un accroissement des chances éventuelles qu'il a d'arriver à la présidence de la République.

La session du parlement a été close aujourd'hui. Au mois de janvier le gouvernement enverra un agent permanent en Corée avec les pouvoirs nécessaires pour conclure un traité avec ce pays.

CHEMIN DE FER DU PACIFI-
QUE

L'état fourni par la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, pour la semaine expirée le 21 décembre 1885, donne les résultats suivants :

Recettes.....	\$161,000
en 1884.....	105,000
Augmentation.....	\$56,000

Le nombre de milles de chemin en opération est de 3,527.

LES CHAUSSURES HUMIDES

On dit que les chaussures de cuir, même du cuir le plus épais, ne sont pas impénétrables à l'eau de pluie et surtout à l'eau de neige en hiver, c'est pourquoi en France on se chauffe avec des sabots à la campagne et spécialement à la ferme. Mais, pour aller en route ou même dans les champs, on est forcé de chausser des souliers ou des bottines ; et, si l'on marche quelque temps dans la boue ou dans la neige, l'humidité pénètre le cuir le plus épais.

Voici un moyen de rendre le cuir de chaussures imperméable à l'humidité : faites tremper votre chaussure dans une eau de savon (25 ou 50 grammes par litre d'eau), puis faire sécher. Voilà tout.

SOCIÉTÉ ST JEAN BAPTISTE
D'OTTAWA

Comité Général de Régie

Une assemblée du comité général de Régie de la société St Jean Baptiste d'Ottawa aura lieu à l'Institut Canadien samedi soir, à 8 hrs. très précises, pour prendre en considération un amendement à certaines clauses de la Constitution et autres affaires urgentes.

Par ordre,

J. CHAMARD,
Secrétaire.

ELECTION DES ECHEVINS

Grande assemblée dans le quartier Ottawa, hier soir, des amis de M. E. G. Laverdure.

Près de 150 supporters de ce monsieur se sont rassemblés dans la salle de M. Guertin, coin des rues Cumberland et St André.

M. Etienne Leblanc a été appelé à prendre le fauteuil et M. P. Enright a agi comme secrétaire.

MM. E. G. Laverdure, Aug. Levesque et J. St George ont prononcé des discours en faveur de la candidature de M. Laverdure.

Sur motion de M. G. St Georges, secondé par M. O. Bérubé, il a été unanimement résolu que cette assemblée approuvait la candidature de M. Laverdure et s'engage à le supporter dans cette élection.

Dans son discours, M. Laverdure a déclaré à ses électeurs, qu'il ne faisait pas la lutte contre aucun des candidats personnellement.

SOCIÉTÉ ST JEAN BAPTISTE
D'OTTAWA

Une assemblée générale de la société St Jean-Baptiste aura lieu à l'Institut Canadien, samedi soir, 2 janvier 1886, à 8½ hrs. pour affaires urgentes.

J. CHAMARD, Secrétaire. S. DRAPEAU, Président.

LE MONDE ET LA VILLE

La femme de M. A. Guindon, boucher du marché By, est morte subitement, hier.

Le dégel et la pluie que nous avons depuis hier a mis les rues dans un très mauvais état.

Un nommé Frederic Langton, du village d'Embrun, a été tué le 25 courant par les chevaux d'un cultivateur, qui avaient pris le mors aux dents.

Les membres de la compagnie No. 2 des Gardes du gouverneur ont reçu leur paie annuelle, hier.

Le Musée Géologique vient de recevoir deux magnifiques chevreuils qui ont été empaillés par M. Herring.

M. McLaughlin, qui était candidat comme commissaire des écoles séparées, dans le quartier Ottawas a envoyé sa démission à l'officier, rapporteur.

Grand carnaval la veille du jour de l'an, danses, courses, musique, etc., etc.

Son Excellence le Gouverneur Général tiendra un levé, dans le compartiment Est des bûches du parlement, le jour de l'an, de 12 hrs à 2 hrs. p. m.

La votation sur la loi Scott, dans la ville de Grenville, hier, a donné le résultat suivant : pour 24, contre 14.

Un jeune cultivateur sus l'influence de la boisson, a vendu, hier, pour \$50 des produits qui valaient au moins \$150.

Tout club ou société aura l'usage d'une chambre ou salle, soit pour tenir une assemblée ou tout autre réunion au restaurant International, 12 et 14 rue George.
Huitres, lunchs, etc., préparés le plus promptement possible.

La semaine prochaine, au Théâtre Royal, on jouera le célèbre drame de MM. d'Ennery et Gornon "Une cause célèbre."

Le Patinoir Royal continue d'attirer chaque soir une foule de spectateurs. Hier soir, la course d'un mille entre J. Sheppard et Georges Durand, a été gagnée par le premier.

8 lbs de thé Japon pour \$1.00. N. A. Savard, rue Dalhousie.

Une pauvre aliénée est allée, hier, demander un asile à la station de police pour elle et son jeune enfant. On l'a conduite chez les sœurs du Bon Pasteur.

Je suis heureux d'informer tous les marchands et tous les employés de bureau qu'il leur sera servi un dîner chaud, depuis midi jusqu'à 2½ hrs. p. m. J. W. L. NÉPO. Restaurant International, 12 et 14 rue George.
P. S. J'ai aussi deux chambres à louer.

COUR DE POLICE

(Présidence du juge O'Gara)

Ottawa 31 décembre.

T. M. Turcotte, obstruant le trottoir, acquitté.

N. Christopher, pour vol de \$24, appartenant à John Egan, cause renvoyée.

James Dacus pour avoir acheté des marchandises volées, acquitté.

G. Tuff et C. McNab, pour avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes, cause remise à samedi.

L'endroit pour acheter des
EPICERIES, VINS ET LIQUEURS

EST À L'ANTIQUE ET RENOMMÉ MAGASIN
101-Rue Rideau-101

On y trouve ce qu'il y a de mieux en fait de Marchandises. Comme les Fêtes approchent, je donnerai jusqu'au 1er Janvier

UN SUPERBE PRESENT !

— A QUICONQUE ACHÈTERA : —

5 lbs de mon Célèbre Thé de 45 ct

Toutes les Marchandises sont garanties pures de tout alliage et vendues

A BON MARCHÉ

Une Visite, s'il vous plaît
No. 101 RUE RIDEAU

A l'enseigne du Drapeau Blanc.

J. B. C. DUNN.

PLUMES D'AUTRUCHES
Frisées, Nettoyées et Teintes

DANS LES

Dernières Couleurs et Goûts

DE LA SAISON

En Un Jour Après l'Ordre Donné

— AUSSI —

VIEUX CREPE REMIS A NEUF

Alex. A. Coutellier

TEINTURIER PARISIEN

NO. 15, RUE, ELGIN, OTTAWA

(Près de la rue Sparks.)

13 mars, '85

1 an.

AVIS SPECIAUX

Encore une fois, l'éclair s'allume et le ciel va tonner, pour éclaircir notre horizon par ses bienfaits.

Seigneur que votre bonté est grande, en daignant si bien nous protéger ; toujours de vos enfants vous vous faites bien comprendre, surtout à l'heure du danger.

Montres, jupes de mariage et bijoux de tous genres et à bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente, sinon l'argent sera remis. Chez H. Norez, rue Rideau, No 30.

Aux Electeurs

DU

QUARTIER OTTAWA

MESSIEURS LES ELECTEURS,

Ayant été mis en nomination comme échevin du quartier d'Ottawa pour l'année 1886, je déclare que j'accepte respectueusement cette candidature.

Pendant quatre années consécutives, j'ai eu l'honneur de représenter les citoyens du quartier Ottawa au conseil, et durant ces quatre années, aucun des électeurs de ce quartier n'ont eu à se plaindre de ma conduite. Ma défaite de l'an dernier n'est aucunement due au manque d'attention aux affaires municipales, mais plutôt à certains sentiments d'inimitié personnelle que certaines personnes ont cru devoir mettre. Si je suis élu de nouveau, je ferai tout en mon pouvoir pour promouvoir les intérêts du quartier en général.

Je sollicite respectueusement le suffrage de tous ceux qui m'ont supporté par le passé et de ceux qui n'ont aucune haine personnelle contre moi.

E. G. LAVERDURE.

Aux Electeurs

DU

QUARTIER OTTAWA.

MESDAMES ET MESSIEURS,—

Ayant accepté de nouveau la nomination comme échevin pour le quartier, je sollicite vos voix et votre influence pour assurer ma réélection lundi, 15 janvier.

J'ai fait tout ce que j'ai pu, l'année dernière, pour promouvoir les intérêts du quartier et de la ville en général, et je continuerai de le faire si vous m'honorez de nouveau de votre confiance.

Le temps étant trop limité d'ici à la votation pour me permettre de voir chacun de vous, veuillez m'excuser et m'accorder votre appui.

Merci pour l'honneur que vous m'avez fait en m'élevant l'année dernière.

Je vous souhaite une heureuse année.

J'ai l'honneur d'être,

Mesdames et messieurs,

Votre très humble serviteur,

CHAS. DESJARDINS

CLUB DE RAQUETTES
LE CANADIEN,
D'OTTAWA.

Excursion à Valleyfield, P.Q.

Par le Chemin de Fer Canada

Atlantique,

MERCREDI, 6 Janv. 1886

Billets de retour — \$1.50

Départ à 8 hrs. a.m. Retour Jeudi, le 7, à 8 hrs. p.m.

Billets en vente chez MM. Gagné & Cie., 277 rue Wellington.



GLACE. GLACE.

A VIS est par le présent donné que, conformément à une résolution du Bureau de Santé Local de la cité d'Ottawa, toute glace coupée sur la rivière Rideau ne pourra pas être offerte en vente ou vendue dans la cité d'Ottawa. Toute glace offerte en vente dans la cité, à compter de cette date, devra avoir été prise sur la rivière Rideau soit au-dessus de la chute des Chaudières ou au-dessous jusqu'à la "Pointe Barncliffe" et pas à moins de cinq pieds.

WM. P. LETT,

Secrétaire du Bureau de Santé Local.

Ottawa, 29 déc. 1885.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées distinctes, adressées au sousigné et portant la suscription "Soumission pour Edifices Publics, à Peterborough, Ont." seront reçues jusqu'à MARDI, le 20e jour de Janvier, prochain, exclusivement pour l'érection d'Edifices Publics pour

LE BUREAU DE POSTE
Et les Baux de la Douane et du Revenu de l'Intérieur

A Peterborough, Ont.
On pourra voir les plans et les devis au Ministère des Travaux Publics à Ottawa, et au bureau de J. E. Belcher, architecte, Peterborough, le et après VENDREDI, le 18ème jour de décembre courant.

Les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites exactement conformes aux formules imprimées, et signées par les soumissionnaires mêmes. La soumission pour chaque édifice devra être faite séparément et des formules imprimées seront fournies pour chacune.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, payable à l'ordre de l'honorable Ministère des Travaux Publics, pour un montant de cinq pour cent du total de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de le faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire. Le Ministère ne s'engage à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEL,

Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,

Ottawa, 7 déc. 1885